

# Togo : Démarrage du recensement électoral dans la zone 2



**Comme annoncé, le recensement électoral pour le compte de la zone 2 a effectivement démarré ce 20 mai 2023 dans les différents Centres de recensement et de vote (CRV).**

La zone 2 comprend Tchamba, Sotouboua, Blitta, Anié, Ogou 1-4, Ogou 2-3, Amou, Haho 1-2, Haho 3-4, Est-Mono, Moyen-Mono, Agou, Kloto, Kpélé, Danyi, Wawa et Akébou.

Dans cette zone, le recensement est prévu pour se dérouler jusqu'au 27 mai prochain. Conformément aux dispositions du code électoral, le recensement électoral concerne tous les Togolais des deux sexes âgés de dix-huit (18) ans révolus, jouissant de leurs droits civils et politiques.



Image du recensement électoral à l'EPP Centrale à Blitta

Les opérations sont conduites dans la perspective des prochaines échéances électorales notamment les régionales et les législatives prévues avant la fin de l'année.

Les Togolaises et les Togolais, âgés de 18 ans révolus et qui ne sont frappés d'aucune incapacité prévue par la loi, sont invités par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) à se rendre massivement dans les CRV afin de se faire enregistrer et obtenir leurs nouvelles cartes d'électeur.

**La Rédaction**